

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 95 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

En an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

En an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR :
Chez tous les Libraires :
A PARIS :
Chez DONGREY et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Tailbout, 10.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS :
Chez MM. BAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR, 1^{er} Mai 1877.

Bulletin politique.

L'attitude de l'Angleterre, toujours calme, mais résolue, nous montre que, sans se laisser aller à des craintes exagérées, il ne faut pas non plus se bercer d'espoirs chimériques.

Avec la guerre d'Orient, une ère d'inconnu s'ouvre pour l'Europe. La lutte peut être circonscrite sur le bas Danube, nous le désirons, mais elle peut aussi prendre tout à coup des proportions gigantesques.

Le langage tenu à la tribune anglaise doit nous faire réfléchir. Faisant allusion au malheureux de M. Emile Ollivier, sir Stafford Northcote a dit qu'il n'envisageait pas la guerre « avec un cœur léger, mais avec anxiété. » Interrogé par lord Stratheden au sujet de la circulaire du prince Gortschakoff, lord Derby a étudié la question avec une insistance qui témoigne de la méfiance du Foreign-Office.

Il n'a pas voulu discuter ce document diplomatique, sentant bien que toute discussion pouvait l'engager, et il a marqué une fois de plus l'intention du cabinet anglais de réserver sa liberté pleine et entière.

« Je dois me borner à affirmer, a-t-il dit, que nous ne sommes en aucune manière engagés par l'expression de l'opinion du gouvernement russe. En fait, le gouvernement de Sa Majesté n'accepte ni n'adopte aucune des conclusions ni aucun des arguments développés dans ce document. »

Ce langage est clair et précis. Le premier ministre anglais n'entend pas faire connaître dès aujourd'hui quelle politique suivra son cabinet, mais il n'hésite pas à se dégager complètement des arguments du prince Gortschakoff et à repousser ses conclusions. L'amirauté anglaise, du reste, s'est char-

gée de donner un commentaire à cette déclaration, en envoyant l'ordre de mettre cinq nouveaux vaisseaux de ligne en état de prendre la mer le plus tôt possible.

Avant peu, l'Angleterre aura dans la Méditerranée, à Malte, à l'île de Crète et à Besika une flotte formidable plus importante que toutes les autres escadres réunies.

L'Italie, à cette heure, proclame officiellement sa neutralité ; mais il n'est ignoré de personne que les rapports entre cette puissance et l'Angleterre sont assez tendus depuis quelque temps ; et si elle se décide à se désintéresser du conflit, la crainte des représentations du cabinet de Londres n'est peut-être pas étrangère à son attitude réservée.

Il est donc visible que l'Angleterre et l'Autriche même, par suite du différend entre la Serbie et la Porte, surveillent avec attention les événements d'Orient. Le moindre incident peut les déterminer à une intervention. Alors que devient l'espoir de localiser la guerre ? Que devient la paix de l'Europe jetée subitement dans cet inconnu dont nous parlons plus haut ?

La Russie, en déclarant la guerre, a mis ses nationaux sous la protection de l'Allemagne. Mais voilà la Porte qui refuse ce protectorat et qui expulse en masse les sujets russes. C'est son droit : — que fera l'Allemagne, qui avait accepté de les couvrir de son drapeau ?

La guerre commence à peine que toutes les questions se posent.

La Guerre Turco-Russe.

D'après nos renseignements particuliers, les Russes auraient décidé de franchir le Danube entre Galatz et Braïla. Le territoire en boucle formé par les dernières collines de la Dobroutcha, vers le nord-ouest, constitue une sorte d'angle proéminent, c'est-à-dire un endroit vulnérable dont l'armée russe veut profiter. Les troupes du czar se groupent autour de cette boucle, le long de la

rive gauche du Danube, depuis Braïla jusqu'à Kartal, position faisant face aux fortresses turques, Matchin et Isaktchi.

Les préparatifs pour le passage du fleuve sont presque terminés. Il n'y a plus que les dernières dispositions à prendre.

Les dernières inondations gênent passablement les mouvements des Russes.

Les Turcs accourent en toute hâte de l'ouest à l'est et du sud au nord, en descendant le long du Danube. (La Défense.)

Batoum, 27 avril.

La bataille d'aujourd'hui a été désespérée. Les Russes se sont retirés en désordre, laissant sur le terrain un grand nombre de morts, ainsi que leurs bagages et munitions. Le sultan a décoré Ali-Pacha pour cette victoire. (Daily Telegraph.)

Les nouvelles d'Angleterre sont loin d'être satisfaisantes. Des armements se font avec la plus grande activité, et le parti de la guerre semble devoir l'emporter sur le parti de la neutralité.

Si ce premier courant dominait, le cabinet serait forcé de donner sa démission.

Un correspondant de Tiflis donne quelques détails sur les premiers engagements qui ont eu lieu en Asie.

L'armée russe du Caucase a franchi le 25 la frontière. La plupart des villes avoisinantes se sont rendues sans combat. Les Russes ont fait 207 prisonniers, dont 7 officiers. Deux escadrons turcs se sont présentés à Alexandropol et ont demandé à prendre du service dans l'armée russe.

Dans l'escarmouche de Kars, les Russes ont fait prisonniers plusieurs officiers turcs et 400 soldats. Les pertes des Russes sont insignifiantes.

Bucharest, 30 avril.

Le chiffre des Russes actuellement en Roumanie s'élève à 140,000 hommes. Braïla est toute occupée.

Les pontonniers russes ont lancé de Galatz trois canonnières qu'ils avaient apportées démontées.

On mande de Londres que lord Derby et le comte de Beust ont échangé leurs vues sur les points essentiels de la question d'Orient. Il a été entendu que l'Autriche occuperait la Bosnie à titre d'amie de la Turquie et pour sauver les Bosniaques contre les déprédations des bachi-bozouks.

L'Autriche gardera sur le territoire occupé une neutralité complète entre les troupes turques de passage par la Bosnie, se rendant sur le théâtre de la guerre à Niksich.

L'Angleterre appareillera une partie de sa flotte en vue de Malte, une autre partie en vue de Crète, la troisième partie restera dans la baie de Besika.

L'Autriche et l'Angleterre s'engagent mutuellement à ne prendre aucune mesure ultérieure sans s'être réciproquement prévenues.

On sait que la Porte a substitué dans le service des ambulances le croissant à la croix rouge. Cette innovation n'ayant été reconnue par aucune des puissances, le croissant des ambulances turques ne pourrait, croit-on, réclamer les privilèges de la Croix de Genève. Du reste, il est permis de se demander jusqu'à quel point la convention de Genève sera respectée en général pendant cette guerre.

Le journal le *Czas*, de Saint-Petersbourg, annonce que l'empereur de Russie vient de faire don d'une somme de 20,000,000 de roubles sur sa cassette particulière pour les besoins de la guerre.

Cettinje, 29 avril.

Au monastère d'Ostrog a eu lieu aujourd'hui une grande solennité. La princesse Milena, accompagnée de toutes les femmes de Voïvodes, s'est rendue au monastère pour assister à la bénédiction du drapeau du

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*)

Suite.)

Le lendemain matin, dès six heures, Delphin accompagné de Tampon était dans la rue des Cordeliers et trouvait encore la porte fermée. Les voisins réunis commentaient l'événement : « Suzette est morte, disait-on ; car il n'est pas possible qu'elle ne se soit pas réveillée depuis hier au soir. »

Le brigadier de gendarmerie accourut avec trois de ses hommes, et bientôt tout un rassemblement se fit de gens qui allaient au travail et s'arrêtaient pour questionner, et de curieux attirés par ce groupe. On vit apparaître aussi M^{me} Minoï, qui suivait M. et M^{me} de Léglise allant à la première messe.

— Ne reste pas ici, lui dit Delphin. Je reviendrai

(*) Tous droits réservés.

te prendre lorsque tout sera terminé. S'il y a un malheur, tu l'apprendras assez tôt.

Le brigadier s'avança.

— Je crois, dit-il, qu'au lieu d'enfoncer la porte, mieux vaudrait passer par le jardin dont un de mes hommes franchira le mur. Allons, Sautelaygue, apportez une échelle, et vivement ; faites place, vous autres !

Le gendarme Sautelaygue, un énorme gaillard, arriva bientôt chargé d'une échelle qu'on appliqua contre le mur. A ce moment, le brigadier fit éloigner tout le monde et donna l'ordre à ses hommes de maintenir la foule à vingt pas en arrière.

Tout d'un coup, ses yeux s'arrêtèrent sur des plâtras qui jonchaient le sol, et sur le mur dont le chaperon était endommagé comme par deux montants de bois.

— On a déjà fait ce que nous faisons, monsieur le percepteur : on est entré chez vous cette nuit. Nous allons voir, du reste, s'il y a des traces de l'autre côté.

Sautelaygue venait d'enjamber le mur et de passer dans le jardin ; il tira les verrous, et Delphin, le brigadier, puis Tampon, entrèrent. La porte fut aussitôt refermée au grand déplaisir des curieux.

Dans le jardin, le brigadier fit encore remarquer des débris de mortier et une dépression du sol causée par la chute d'un corps ; mais ce fut en vain qu'on chercha des traces de pas. Les chaus-

sons de lisières de Coutelas et de Pantcha, sur la terre durcie des allées, n'avaient laissé aucune empreinte.

En pénétrant dans la maison, ils sentirent comme une odeur de papier brûlé.

— Elle se sera brûlée ; elle s'est asphyxiée, dit Tampon.

Et tous les trois coururent vers la cuisine.

La porte résista, parce qu'elle était fermée à clef ; mais la clef était à la serrure.

— Ah ! ça, c'est drôle ! fit le brigadier. On ne ferme pas, du dedans, une serrure au dehors ! Ouvrez les contrevents, Sautelaygue !

Un faible gémissement appela leur attention, et ils virent alors, sous la table, la pauvre Suzette à demi-morte. La serviette qui lui servait de bâillon lui permettait à peine de respirer.

Les cordes qui retenaient ses mains et ses pieds, et qui meurtrissaient ses chairs, étaient celles du tourne-broche à poids, que les bandits avaient coupées, ainsi qu'on put le remarquer tout de suite, le grand couteau de cuisine gisant à terre et ayant encore des brindilles de chanvre à sa lame.

Suzette, relevée, ne put articuler une seule parole. On lui frotta les tempes de vinaigre, on la frictionna, on la rapprocha de la fenêtre ; mais, sauf des tressaillements nerveux, elle était là comme un cadavre.

— Porte-la sur son lit, s'écria Delphin, puis on

ira chercher le médecin.

— Allez, Sautelaygue ! répliqua le brigadier. Maintenant, monsieur le percepteur, on n'a pas travaillé de la sorte rien que pour ficeler votre domestique. Il conviendrait d'examiner si les forçats n'ont pas enlevé de l'argent ou des objets de valeur. M. de Saba, comme premier suppléant de la justice de paix, nous sera d'un utile secours dans notre enquête. D'abord, ici, rien ne manquait-il ?

— Ici, peu importe, répondit le percepteur ; mais ailleurs... j'ai des sommes importantes, et je devais faire un versement aujourd'hui même.

Il achevait à peine de parler que M^{me} Minoï se présentait avec le baron et M^{me} de Léglise. Ils avaient vu Sautelaygue qui les avait informés de l'attentat dont Suzette était la victime.

Tandis que M^{me} Minoï s'installait auprès de la servante, les hommes passèrent dans le bureau de Delphin. La porte en était ouverte, et cette odeur de papier brûlé qu'ils avaient remarquée en entrant dans la maison y semblait plus intense. Le percepteur courut ouvrir les volets, et, tout d'un coup, il eut conscience de la perte qu'il avait à supporter. Les tiroirs de sa financière étaient défoncés et les sacs de toile éventrés étaient jetés sur le carrelage en mosaïque de l'appartement. Les voleurs avaient pris les espèces sonnantes, l'or et l'argent, pour une valeur de trois mille

régiment des guides qui accompagne le prince Nikita à la guerre.
Foule enthousiaste.

Saint-Petersbourg, 29 avril.
L'empereur est attendu à Moscou mardi. La municipalité lui prépare une brillante réception.

On s'attend à cette occasion à une déclaration du czar à laquelle on attache une portée politique très-significative.

L'ambassade ottomane fait démentir le bruit que la Porte aurait offert un commandement à M. Bazaine, ainsi que le bruit en avait couru.

LE PRUTH.

Ce fleuve, au moment où nous écrivons, est devenu une actualité dans son genre, quoique les trois quarts des gens qui en parlent se doutent à peine de la position géographique qu'il occupe sur la carte de l'Europe.

Il nous paraît utile de combler cette lacune, et nous allons le faire de la façon la plus succincte et la plus intéressante à la fois qu'il nous sera possible.

Deux mots d'abord sur le fleuve proprement dit :

Le Pruth (le *Pyrelus* des anciens) est une rivière qui prend sa source en Galicie, sur le versant nord-est des monts Karpathes, et se dirige d'abord vers le Nord. En atteignant la Bukowine, il coule à l'Est, et depuis que la paix de 1812 a fait du Pruth la ligne de démarcation entre la Moldavie et la Bessarabie, cette rivière prend vers le Sud pour venir se jeter dans le Danube, à Preni, à l'est de Galatz, après un parcours de 87 myriamètres.

Quoique rapide dans son parcours supérieur, à partir de Stephani, le Pruth ne traverse plus que lentement les plaines de son cours inférieur, où il est navigable. Ce fut dans une des langues de terre formées par les nombreuses sinuosités du Pruth que Pierre-le-Grand se trouva enfermé et réduit aux dernières extrémités en 1711, et qu'il manqua d'être fait prisonnier avec toute son armée par les Turcs.

L'ÉTENDARD DU PROPHÈTE.

Voici quelques détails intéressants sur l'étendard du Prophète dont on a tant parlé depuis les derniers événements.

Le drapeau de Mahomet mesure deux aunes de long sur une aune et demie de large ; il est vert foncé. L'étoffe a été empruntée à une tenture suspendue devant la porte de la sultane Aïchâ, épouse favorite de Mahomet. Dans les circonstances suivantes, le Prophète était sur son lit de mort. Les chefs militaires de la guerre appelaient au dehors étaient venus prendre les ordres de Mahomet. En les congédiant, la sultane leur donna la tenture qu'elle détacha elle-même et leur recommanda de la conserver comme un signe de ralliement dans les combats livrés pour la foi de l'Islam. Lorsque, après la mort de Seliman II, la puissance des Osmanlis commença à décliner, l'étendard du Prophète fut souvent porté dans les camps

francs environ. Quant aux billets de banque, ils les avaient négligés dans les tiroirs et sur la table.

Alors, il eut un peu d'espoir et fouilla fiévreusement dans une case spéciale.

Il resta frappé de stupeur et s'affaissa sur un siège.

Pendant ce temps, le brigadier ramassait un de ces bouts de bougie à demi-consumés qu'on nomme *queues de rat*, auprès duquel se trouvait un paquet assez volumineux de papiers carbonisés. De ce paquet il ne restait que les angles gauches supérieurs d'une dizaine de liasses ; on les voyait encore, ayant deux centimètres de longueur, fixés et séparés par des épingle. La forme rectangulaire de ces papiers noircis ne laissait aucun doute sur leur nature.

Delphin dit avec effort : « Il y en avait pour vingt mille francs, et c'était un dépôt ! »

Le voleur, pressé dans son œuvre, avait jeté à terre tout ce qui n'était pas espèces métalliques, et sans nul doute sa bougie, mal éteinte, avait communiqué le feu au paquet précité dont les diverses liasses étaient simplement retenues par un fil croisé. Le brigadier voulut les saisir ; mais chaque feuille noire se détacha en voletant et, comme des papillons lugubres, les fragments allèrent se poser un peu partout.

Le baron se dissimula derrière la porte et s'esquiva en machonnant un *corbleu* et en ajoutant men-

et déployé devant les armées ottomanes. En 1683, ce drapeau historique flottait sous les murs de Vienne.

Dans la guerre actuelle, la levée de l'étendard sacré sera faite à Constantinople avec une pompe extraordinaire. Il sera déployé par Abdul-Hamid qui le remettra au scheikh-ul-islam. Celui-ci accompagné du sultan parcourra solennellement la ville de Constantinople. L'étendard sera envoyé ensuite au quartier général de l'armée du Danube, ou il sera porté par le scheikh-ul-Islam.

Chronique générale.

Peu de nouvelles relatives aux faits de guerre sont parvenues depuis deux jours au gouvernement, mais certains documents, encore inédits, d'une très grande importance, et qui présagent une véritable guerre d'extermination, ont été communiqués avant-hier dans la soirée à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères, entendu hier matin par la commission du budget, a annoncé que, à l'occasion de la distribution du *Livre jaune*, il ferait aujourd'hui mardi, à l'issue du tirage au sort des bureaux, une déclaration des plus catégoriques, mais aussi des plus rassurantes sur l'état de nos relations extérieures.

Cette déclaration, pense-t-on, coupera court à toute espèce de questions ou d'interpellations.

Par ordre de M. le préfet de police, des mesures ont été prises pour prévenir le retour des scènes scandaleuses qui ont eu lieu, samedi, au cours de M. Saint-René Taillandier, salle Gerson.

Tous les journaux qui attaquent les gouvernements étrangers sont, par ordre, signalés à M. le ministre de la justice, soit par les parquets, soit par les préfets.

L'Agence Havas publie la note suivante :

« La nouvelle publiée par un journal, que la Banque de France aurait donné l'ordre à ses succursales de l'Est de verser à Paris, dans les caisses de la Banque, toutes les espèces métalliques, et de ne conserver que les sommes nécessaires au fonctionnement des services publics, est dénuée de tout fondement. »

On lit dans la *Correspondance bleue* :

« Le mouvement des troupes vers l'Alsace, suggéré par M. de Moltke, a déjà commencé sur une petite échelle. Quant à présent, on n'enverra qu'une division en Alsace et une à Metz. »

« Voilà un homme ruiné ! » M. de Légise crut qu'il fallait sortir : il emboîta le pas derrière Chaudis, persuadé que tout cela tenait à une histoire de loup-garou.

Saba, sérieux, s'avança vers Delphin qu'il toucha à l'épaule.

— Tu sais que je suis là ! dit-il. A plus tard de régler cette affaire ! viens trouver Céline. On ne meurt pas d'une plaie d'argent quand on a...

Il s'arrêta, et, se tournant vers les gendarmes silencieux et émus de la douleur d'un homme estimé :

— Brigadier, vous avez vu ; faites votre rapport à la justice !

Delphin, accablé, se laissa conduire auprès de M^{me} Minoy.

VIII.

QUOT HOMINES, TOT...

« C'était un dépôt », avait dit Delphin, en voyant anéanties les liasses de billets de banque que le brigadier avait découvertes sur le sol. Il pouvait ajouter aussi : « C'était la fortune de plusieurs personnes ! »

En effet, en se rendant à Nérac, le percepteur devait placer les fonds que lui avaient confiés diverses personnes, et entre autres Caillivet, lequel amassait des économies pour son fils.

LES ÉGLISES RÉFORMÉES.

Les Eglises réformées ne s'entendent pas plus en France que dans les autres parties du monde, et le ministère des cultes est fort embarrassé. Les choses en sont venues au point qu'il a fallu constituer une commission pour éclairer le ministre et lui obliger de prendre une décision. Il s'agit de « rechercher soigneusement dans l'ordre ecclésiastique, comme dans l'ordre civil et politique, tout ce qui peut amener l'apaisement des esprits, la sécurité des consciences, la pacification morale et l'union des citoyens ». La commission, composée de catholiques tels que M. Dufaure, M. Andral, M. Vallette, est chargée de préparer des résolutions qui doivent amener « la sécurité des consciences ».

Voici le texte de la circulaire ministérielle :

La situation intérieure des Eglises réformées de France est profondément troublée. Depuis longtemps une lutte ardente les divise en deux fractions opposées ; et ce conflit, fécond en difficultés pour l'administration des cultes, menace de s'aggraver chaque jour.

Dans l'espoir d'y porter remède, le gouvernement avait convoqué, en 1872, un synode général des Eglises réformées ; mais le but qu'il se proposait n'a pas été atteint. Loin de s'apaiser, la lutte est devenue plus vive, un assez grand nombre de consistoires ayant refusé de reconnaître l'autorité dogmatique de ce synode et de se soumettre à ses décisions.

L'an dernier, une tentative a été faite au sein des Eglises pour rapprocher les deux partis en présence. Malheureusement les négociations n'ont pu aboutir.

Le gouvernement ne saurait laisser se prolonger indéfiniment une situation aussi fâcheuse, et le moment paraît venu de s'efforcer d'en sortir, au lendemain du jour où les élections pour le renouvellement triennal des conseils presbytéraux et des consistoires viennent de s'accomplir.

A côté de la question générale qui s'impose ainsi à l'attention et à l'étude du gouvernement, se place une question particulière de la plus haute importance et dont la solution peut être considérée comme l'un des moyens les plus propres à résoudre, en grande partie du moins, les difficultés pendantes.

Depuis de longues années, des réclamations successives et pressantes ont été adressées au ministre des cultes par une notable fraction des membres de l'Eglise réformée de Paris. Ces réclamations tendent à obtenir l'application à l'Eglise de Paris de l'article 16 de la loi organique des cultes protestants, du 18 germinal an X, et la division de cette Eglise en plusieurs consistoires.

Or, si l'Etat doit s'abstenir scrupuleusement de toute immixtion dans les questions dogmatiques ou religieuses qui peuvent être soulevées au sein d'un culte reconnu, cependant il doit aussi s'appliquer impartialement à exécuter la loi concordataire dont il est le gardien, après s'être pleinement assuré du sens et de la portée des dispositions de cette loi.

Son devoir étroit est de rechercher soigneusement dans l'ordre ecclésiastique, comme dans l'ordre civil et politique, tout ce

Les trois mille francs pris au Trésor augmentaient la somme perdue, et le peu que possédait Delphin n'arrivait pas au tiers du total.

Déjà, dans la ville, on se préoccupait de la situation du comptable volé et on disait, Dieu sait comme !

A ce propos on racontait bien des histoires. Quelques-uns avaient l'air de croire que les espèces métalliques pouvaient facilement se retrouver. D'autres se demandaient si les papiers brûlés étaient bien des billets de banque. Enfin, qui pouvait avoir commis un tel vol ?

Il y avait certainement dans le pays des gens mal famés. Les ouvriers étrangers étaient peu nombreux. En somme, on ne s'expliquait pas comment un voleur pour de vrai avait dédaigné les billets de banque qui l'eussent si facilement fait reconnaître, s'il était du pays. Ce voleur était un niais de ne pas avoir voulu se faire arrêter au plus tôt.

La justice enquêtait. Tant que la justice informe, tout va bien pour le public.

Le baron de Chaudis fit ouvertement la remarque d'avoir rencontré tous les mauvais drôles du pays aux alentours des Cordeliers, le jour même du crime. Les fariniers du moulin des Frères n'avaient rien vu, rien entendu, et l'un d'eux déclara qu'entre neuf et dix heures du soir, il avait passé devant le jardin en se rendant en ville, sans avoir aperçu l'ombre de quelqu'un tout le long du chemin.

qui peut amener l'apaisement des esprits, la sécurité des consciences, la pacification morale et l'union des citoyens, en conciliant, dans la mesure du possible, tous les intérêts légitimes.

En conséquence, le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a voulu étendre de toutes les lumières avant de prendre une décision sur une matière qui touche aux rapports les plus délicats de l'Eglise réformée et de l'Etat.

Il vient de constituer une commission qui l'éclairera de ses avis sur les mesures les plus propres à ramener la paix dans les Eglises réformées, et sur l'application des articles organiques des cultes protestants, en particulier sur la légalité de la division de l'Eglise actuelle de Paris en plusieurs consistoires.

Cette commission est composée de : M. Dufaure, ancien ministre, président ; M. Andral, vice-président du conseil d'Etat ; M. Larombière, premier président de la cour de cassation ; M. Giraud, ancien ministre, inspecteur général des Ecoles de droit ; M. Verchon, conseiller à la cour de cassation ; M. Vallette, professeur à la Faculté de droit de Paris ; M. Laferrère, maître des requêtes au conseil d'Etat, secrétaire.

Il est vraiment curieux que le pouvoir civil ne règle les questions d'un ordre qui n'est pas de sa compétence.

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

« Sur la proposition de M. Guichard, la Chambre des députés avait décidé qu'une enquête serait faite pour établir le nombre des congrégations religieuses en France. »

« Cette enquête que nous avons annoncée parce qu'elle n'avait aucune raison d'être et qu'elle était de nature à créer de nouvelles difficultés au gouvernement en suscitant les passions contre le clergé, est aujourd'hui terminée. »

A titre de simple document, le *Constitutionnel* publie ensuite la nomenclature des congrégations religieuses d'hommes qui existent en France, puis il poursuit en ces termes :

« Le rapport de l'enquête veut bien faire l'historique de ces différentes congrégations. Pour rendre hommage à la vérité, constate qu'elles sont instituées dans un but de charité et d'instruction. Pourquoi l'enquête ne fait-elle pas connaître le nombre de milliers d'enfants du peuple, élevés, instruits par les Frères des doctrines chrétiennes ? Pourquoi ne nous fait-elle pas connaître le nombre des élèves de la compagnie de Jésus, qui ont subi avec un grand succès aux écoles spéciales du gouvernement les examens d'admission ? Leur nombre ne tant augmente chaque jour. »

« Il y a donc une lacune que les congrégations, mises en cause, peuvent facilement combler ; que, dans une contre-enquête, elles signalent les progrès qu'elles ont

On arrêta tous les gueux de la bande à Delphin qu'on jugea idiots. Ils n'avaient rien dans les poches. Pantcha prouva facilement son absence.

Mais alors la justice, qui ne pouvait se contenter d'un résultat aussi infructueux, en envoya des visites domiciliaires dans les auberges où les ouvriers embauchés depuis peu par les charpentiers, maçons, etc. Tout fut inutile. On savait, par la déposition de Suzette, que les billets étaient au nombre de deux.

Il fallut bien se contenter de ce renseignement. Pendant ce temps, Delphin faisait appeler les personnes qui lui avaient déposé des billets pour achats de titres et soldait chacun. On ne na tout d'abord de la facilité avec laquelle les créanciers acceptaient de se contenter de billets pas accepter, tandis que les autres acceptaient toute hâte et juraient leurs grands dieux qu'ils les reprendrait plus à confier de l'argent à un homme dont la maison était si mal gérée. Les deux créanciers étaient M^{me} de Légise et M^{me} de Minoy.

M^{me} de Légise laissait, disait-elle, la somme entre les mains de M^{me} Minoy à titre de caution pour Rose lorsque le moment venait de la marier. Quant à Caillivet, il trouvait de savoir ses économies en de bonnes mains n'en voulait point reprendre un sol, puisqu'il n'en devait jouir que plus tard.

(A suivre.)

BIBEMONT DE LA...

faire à l'éducation de la jeunesse, les orphelins qu'elles ont secourus, les champs jadis arides qu'elles ont rendus fertiles dans l'Orne, dans le Limousin, dans les Landes, dans les Côtes-du-Nord, dans le Doubs, dans l'Yonne, dans l'Ardèche, dans la Drôme et en Algérie.

Une courte mais éloquente statistique termine cette enquête, et elle mérite d'être citée :

En 1875, les Frères de l'École chrétienne possédaient en France et dans les colonies près de 900 établissements scolaires, servis par 8,073 frères, ou 256,407 enfants, 8,088 pensionnaires, 4,210 demi-pensionnaires, 2,447 orphelins, 4,814 militaires, recevaient l'instruction à des degrés divers. L'établissement de la contre-amiral Foulioy. Cette école avait été placée sous les ordres de M. le vice-amiral Pothouat.

Nous croyons savoir que le ministre songe bien à cette éventualité, mais il paraît certain que, pour le moment, on s'en tiendra au renfort qui vient d'être apporté à l'escadre de la Méditerranée.

Le bruit a couru, ces jours derniers, que le gouvernement, toujours dans des vues de précaution qui ne seraient que sages, allait ordonner la formation d'une escadre dans la Manche, laquelle comprendrait la division Jaurès, et une seconde division que commanderait M. le contre-amiral Foulioy. Cette escadre aurait été placée sous les ordres de M. le vice-amiral Pothouat.

Il était besoin de doubler immédiatement et dans l'espace de quelques jours notre flotte de combat (escadre de la Méditerranée et division du Nord), nous en aurions les moyens sous la main, car il n'y a pas moins de 42 frégates et corvettes cuirassées en réserve dans les arsenaux, c'est-à-dire pouvant prendre la mer en moins de quinze jours. Ce sont : à Cherbourg, la *Guyenné*, la *Flandre*, l'*Océan*, le *Marengo* et l'*Alma* ; à Brest, la *Gloire*, le *Colbert*, le *Friedland*, la *Jeanne d'Arc*, l'*Armide* et le *La Galissonnière* ; à Toulon, l'*Héroïne* et la *Belliqueuse*.

On compte, en outre, parmi les grands croiseurs rapides en état de disponibilité immédiate, le *Champlain*, le *Fabert*, l'*Infernet*, l'*Armourique*, le *Tourville* et nombre d'avisoirs à vapeur.

On peut donc sans trop de crainte envisager les éventualités que la question d'Orient peut faire naître un jour ou l'autre.

Les événements extérieurs ont déterminé le gouvernement à ne pas ordonner la revue qui devait avoir lieu en l'honneur de l'empereur du Brésil.

Etranger.

ALLEMAGNE.

Nous lisons dans la *Post*, de Berlin :

Le comte de Moltke, pour démontrer la nécessité de renforcer notre corps d'officiers en cas de guerre, a insisté sur ce point que la partie de beaucoup la plus considérable de l'armée française, notamment la cavalerie et l'artillerie, se trouve répartie entre Paris et la frontière allemande, et que cette circonstance doit tôt ou tard provoquer de la part de l'Allemagne une mesure analogue.

Personne, dans la grande masse du public, n'avait eu connaissance de ce fait, et c'est certainement de propos délibéré que le comte de Moltke l'a signalé à l'endroit et en la forme où, sans lier encore directement le gouvernement, il devrait produire la plus grande impression.

Nous considérons le discours du comte de Moltke comme une démonstration absolument pacifique. Les efforts que la France fait au point de vue militaire peuvent, comme le comte de Moltke le suppose, ne provenir que de la crainte d'être attaquée par l'Allemagne, devenue puissante.

Personne n'a jamais exprimé plus éloquemment son propre amour et l'amour de ses compatriotes pour la paix que le comte de Moltke, ce général dont l'histoire citera toujours le nom parmi les plus illustres. On ne pouvait pas prouver d'une manière plus irréfutable que les craintes des Français sont dénuées de fondement.

Mais le comte de Moltke a aussi indiqué la limite où la sécurité de l'Allemagne serait mise en question et où il faudrait prendre les mesures compensatrices qui détruiraient pour longtemps les bonnes relations rétablies avec tant de peine entre les deux nations qui ont mesuré, il y a encore bien peu de temps, leurs forces dans une lutte sanglante.

Nous sommes persuadés que le comte de Moltke a précisément choisi, pour parler, le moment où il est encore possible d'éviter de pareilles mesures, et que son langage franc, loyal et pacifique permettra de trouver le moyen d'écartier, par des explications pacifiques entre les deux gouvernements, une méfiance qui finirait nécessairement par détruire les bonnes relations qui existent entre elles.

Tel est le sens pacifique de ce discours.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Notre compatriote, M. le commandant Piétu, appelé à remplacer M. Dutilh comme écuyer en chef de l'École de cavalerie, vient d'arriver à Saumur et a pris la direction du manège des écuyers.

Le prix du pain. — A partir d'aujourd'hui, 4^e mai, les boulangers de notre ville ont augmenté le pain de 5 centimes par kilogramme. C'est donc 30 centimes d'augmentation par pain de 6 kilogrammes.

Conseil de révision. — Le Conseil de révision du département de Maine-et-Loire commencera demain mercredi dans notre arrondissement, à Doué, l'examen des jeunes gens de la classe de 1876. Les journées de jeudi et vendredi seront consacrées aux cantons de Vihiers et de Montreuil-Bellay.

A Saumur, le Conseil de révision ne se réunira que la semaine prochaine, vendredi 11 mai, pour les cantons nord-ouest et nord-est, et samedi 12 pour le canton sud.

L'itinéraire du Conseil se terminera, dans l'arrondissement de Saumur, à Gennes, le mardi 15 mai.

Assemblée de la Croix-Verte. — Comme les années précédentes, l'Assemblée de la Croix-Verte aura lieu le premier dimanche de mai. Nous avons reçu à cette occasion la note officielle ci-après :

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient le public que l'Assemblée de la Croix-Verte et de Saint-Lambert-des-Levés se tiendra, cette année, le premier dimanche de mai.

Il y aura protection pour les marchands étalagistes, mâts de cocagne, divertissements et jeux de toutes sortes.

Le Maire, LECOY.

Crue du Cher. — Une dépêche de Bourges, en date du 30 avril, annonce qu'une nouvelle crue s'est manifestée dans le Cher. Elle paraît devoir atteindre ou même dépasser 2^m 50 à Noyers dans la journée du 4^e mai.

Un garde-ligne a trouvé mercredi dernier, entre les stations de Trémentines et de Cholet, six grosses pierres posées sur chacun des rails.

C'était la seconde fois depuis le commencement de la semaine qu'une tentative de déraillement avait lieu dans les mêmes localités.

Morte en dansant. — On célébrait, mardi dernier, dans la commune de Trémentines, canton de Cholet, le mariage de deux jeunes cultivateurs. La journée était magnifique, et la plus franche gaieté animait les nombreux assistants ; tout promettait une ample moisson de divertissements et de joie. On était loin de songer à l'événement malheureux qui allait assombrir une si belle fête. Le premier quadrille, après le dîner, était à peine commencé, qu'une jeune fille de vingt-quatre ans, qui prenait part à la danse, tombait comme foudroyée au milieu des danseurs. On crut d'abord à un évanouissement, et l'on s'empressa de lui donner les soins que l'on jugea nécessaires ; tout fut inutile. Le médecin, arrivé à la hâte, ne put que constater la mort de cette jeune personne, qui avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

On peut se figurer l'émotion produite,

dans de telles circonstances, par un malheur aussi triste qu'inattendu. (Intérêt public.)

Loches. — Le chemin de fer de Tours à Montluçon joue de malheur.

Cet hiver, les travaux allaient piano malgré un temps relativement favorable ; on attendait, paraît-il, une solution des questions pendantes. Depuis quelques jours l'Indre se met de la partie et contrarie les projets des ingénieurs ; enfin, dans la nuit du 22 au 23 avril, sous l'action des pluies abondantes de la journée, une partie de la voûte de la station de Loches s'effondrait.

(Le Lochois.)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 29 avril 1877.

Versements de 137 déposants (18 nouveaux), 12,742 fr. » c.
Remboursements, 7,784 fr. 20 c.

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées, du malade ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avèrent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie ; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les capsules de goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrence. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépot à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau, et dans la plupart des pharmacies.

Dernières Nouvelles.

Paris, 4^e mai, 8 h. 50, matin.

Le Sénat et la Chambre des députés reprennent leurs travaux aujourd'hui.

Une interpellation signée des présidents des trois gauches a été remise hier à M. Jules Simon. Elle demande à connaître quelle sera la conduite du gouvernement pour mettre fin à l'agitation cléricale.

Ainsi c'est la guerre déclarée au catholicisme.

La droite sénatoriale est décidée de son côté à interpellier M. Martel sur sa circulaire aux évêques, concernant la fermeture des comités catholiques.

Le départ du sultan pour l'armée est définitivement ajourné.

Pour les articles non signés : P. GODET.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

Nos rentes ont subi une dépréciation nouvelle et sensible, due en grande partie à la situation de place, et, pour le surplus, à quelques symptômes d'ébranlements ultérieurs dans l'édifice européen. Pour la situation de la place, il est certain que quelques gros spéculateurs qui avaient poussé, jusqu'à l'opiniâtreté, la croyance au maintien de la paix, n'ont pas liquidé leur situation, et ne se sont décidés que trop tard à vider leurs portefeuilles ou à alléger leurs positions. Jusqu'au dernier moment, ils ont cru qu'un incident diplomatique interviendrait ; mais la masse des acheteurs, effrayée de son bonheur constant depuis plusieurs mois, avait pris les devants avec la hâte qui caractérise les mouvements spontanés, et les cours avaient tellement fléchi que la raison politique ne fut plus la seule à faire hésiter encore ces retardataires. Ils savaient bien qu'ils ne pouvaient essayer de liquider leur situation sans provoquer une nouvelle dépréciation des cours ; mais, quand on n'a pas voulu vendre à 108, il est dur de commencer à vendre à 104. Ils luttent donc, ils ont pour eux les escomptes, l'abondance de l'argent à bon marché, bien qu'on signale des demandes sur le marché de Londres pour compte français en vue de la liquidation de fin de mois. Les achats des recettes générales sont aussi en leur faveur, aussi le déport constant entre le comptant et le terme ; mais ils ont contre eux le czar, le prince Gortschakoff et M. de Moltke. Dans de telles conditions le marché

a été fort agité. D'un jour à l'autre les variations étaient brusques et considérables ; c'est dans de pareilles circonstances qu'il est bon de pouvoir se renseigner sérieusement, d'avoir un intermédiaire qui sache prendre les intérêts de son client, ainsi que le fait la *Banque Nationale*, dont les services s'organisent et se développent de jour en jour.

Les fluctuations se sont étendues d'ailleurs à toutes les valeurs ; nous avons vu les actions du Gaz, celles des chemins de fer, les obligations même, sensiblement atteintes. Quant aux fonds étrangers, l'épargne cherche à s'en débarrasser sans en trouver l'occasion. Le 5 0/0 turc est à un cours dérisoire, pour ceux qui ont souscrit l'un ou l'autre des emprunts, mais surtout le dernier ; les fonds russes perdent chaque jour un peu plus de terrain, bien que la bourse n'ait pas encore manifesté de quel côté se porteront ses sympathies, et si pendant le cours des événements elle penchera pour les Turcs ou pour les Russes.

Les fonds autrichiens se sont un peu relevés, on plutôt se maintiennent ; mais ils ont contre eux les offres incessantes qui frappent sur le marché de Londres les valeurs hongroises, et qui sont motivées par la crainte que l'Autriche-Hongrie ne puisse pas conserver sa neutralité.

Si le 5 0/0 italien a été grièvement atteint, c'est sur des cours envoyés de Rome. Les Italiens n'ont jamais été très-nationaux en fait de placement, et surtout dans le midi de l'Italie, ils plaçaient plus volontiers leur argent en Turc qu'en rente italienne. Le principe qui veut que l'épargne reste sur le sol où on l'a gagnée a eu raison là aussi ; mais pourquoi une baisse si rapide en ce moment ? Est-ce parce que M. Depretis a dit que la guerre ne pouvait déranger son budget, construit en prévision de la guerre ? Est-ce parce que M. Melegari a déclaré que l'Italie était libre de tout engagement ?

Les sociétés de crédit ont vu leurs titres plus offerts que demandés, et il n'en pouvait être autrement, puisqu'elles sont toutes intéressées dans des placements ou des spéculations sur nos rentes ou sur les fonds étrangers. On pourrait cependant croire qu'elles cherchent leur voie ; c'est comme symptôme de cette évolution que nous signalons, sans l'apprécier, la création par un groupe juxtaposé au Crédit foncier d'une Compagnie d'assurances au capital de 40 millions. D'autres cherchent des affaires utiles, et croient qu'il ne faut pas se décourager ; que si les Russes et les Turcs sont en guerre, nous n'en avons pas moins une masse énorme de capitaux à employer sur le sol national.

Les emprunts des villes offrent aussi aux capitaux un emploi rémunérateur, et en se dirigeant dans ce sens, ils sont certains d'être à l'abri de trop grands mécomptes. On peut remarquer que la cote des valeurs secondaires se débarrasse peu à peu. Les actions et obligations de Tramways n'ont que trop justifié nos prévisions.

Nous avons eu encore une assemblée générale cette semaine, celle de la Compagnie générale française des Tramways ; la situation n'est pas plus favorable que pour les divers Tramways parisiens. Les produits nets de l'exploitation sont inférieurs à la somme nécessaire pour le service des obligations ; ils ne sont en effet que de 445,000 francs, pendant que les 20,000 obligations exigent 600,000 francs et plus. On voit les dividendes promis autrefois, et comme nous avons raison de tenir nos lecteurs en garde contre ces valeurs.

Les chemins de fer secondaires vont réparaître à l'ordre du jour de la Chambre des députés : ces entreprises ne conservent un reste de vie que par l'espoir d'un rachat, quelque soit le système adopté.

(Correspondance universelle.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Injection Brou et Capsules Ricard (Voir aux annonces.)

UNE AFFAIRE D'OR !!
LISEZ !!

BELLES ET BONNES
MONTRES
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco.

APERÇU DES PRIX :

MONTRE argent, boussole, secondes.	24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis.	20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis.	17 fr.
MONTRE sonnant les heures, 1 ^{er} choix.	25 fr.
MONTRE marchant très-bien.	10 fr.
MONTRE qualité inférieure.	7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINE
On demande des dépositaires et des courtiers.
ENVOI D'ÉCHANTILLONS.
S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LA VILLE DE TOUL

Rue du Puits-Neuf, n° 21.

SAUMUR

Rue du Puits-Neuf, n° 21.

BRODERIE ET LINGERIE

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire des grands magasins : A LA VILLE DE TOUL, situés rue Saint-Laud, n° 57, et rue Lenepveu, ancien magasin Baillif, à Angers, a l'honneur d'informer les Dames qu'il vient de faire des achats considérables dans les premières Fabriques des Vosges, Nancy, Toul, Epinal, etc., et veut faire bénéficier les Dames de Saumur.

Le grand choix, le bon goût et la variété des dessins, ajoutés à des prix fabuleux de bon marché, dont il donne un aperçu ci-dessous, lui fait espérer une vogue sans précédent, comme dans ses magasins d'Angers.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Bandes brodées, festons avec œillets, 4 m. 20 longueur, pour.....	» 95
Plus de 200 douzaines mouchoirs brodés, écussons avec initiales, à.....	» 45
Plus de 2,000 bandes brodées, blanches et écruées, la bande, par 4 m. 20, de 1,25 à 60 f.	2,45 à 90 f.
Plus de 3,000 jupons riches, de.....	2,45 à 90 f.
Grand choix de camisoles pour femmes, depuis.....	1 45
Pantalons pour femmes, depuis.....	1 45
Dessus d'édredons, guipure, depuis.....	2 95
2,000 belles parures, depuis.....	2 45
4,000 cols toile, deux piqûres, au prix incroyable de.....	» 95
Cols, formes nouvelles, depuis.....	» 60

Plus de 2,000 bonnets en tous genres, pour femmes, depuis.....
Chemises écruées, pour femmes, à.....
Chemises de jour et de nuit, brodées, en tous genres.
Grand choix de guipures, mousselines brodées et brochées.

NOTA. — Changement d'installation et agrandissement des magasins pour faciliter les Dames dans leurs choix.

AVIS

Tout le gros linge acheté, qui aurait cessé de plaire, sera changé dans la même journée et pour les mêmes articles; tous les articles apprêtés ne seront pas repris.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GUILLOU.

Avis (article 537 du Code de commerce).

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Guillon, marchand de fourrages à Doué, sont invités à se présenter, le mardi 8 mai 1876, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 13 mai 1877, à midi,

DE MAISON ET JARDIN

A Saumur, rues des Boires et de l'Hospice,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Belot. (214)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Avec jardin, cour, remise, Rue d'Orléans, n° 85.

S'adresser à M. BARDOU, au Pont-Fouchard. (197)

A AFFERMER

DE SUITE

Soixante-six ares environ de quêtiers, joignant la levée du carrousel de l'Ecole de cavalerie.

S'adresser à M. MAUBERT, expert, rue du Petit-Mail, 11. (208)

MAISON

NOUVELLEMENT RESTAURÉE

Avec Jardin, Écurie et Remise,

A LOUER PRÉSENTEMENT

Impasse du Pavillon,

S'adresser rue du Pavillon, 11, chez M^{me} Clémentine DERFEUIL.

A LOUER

JOLI CHALET

AVEC JARDIN EN TERRASSE

Caveaux dans le roc, nombreuses servitudes,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord du Thouet.

S'adresser au bureau de la maison ACKERMAN-LAURANCE ou sur les lieux.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations
qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

ROB

BOYVEAU-LAFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le Rob Boyveau-Lafecteur a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iode ou de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le Rob Boyveau-Lafecteur est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du Rob Boyveau-Lafecteur, à Paris, rue Richer, 12

Dans toutes les Pharmacies.

On demande un petit garçon de courses au GRAND CAFE DE L'UNION. (241)

ED. BERNAU

19, rue St-Georges, Paris.

Achat et vente de valeurs cotées ou non cotées. Encaissement, paiement de coupons français et étrangers.

Spécialité de coupons espagnols.

AVANCES.

Renseignements gratuits.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infallible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON.

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES

EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitres et Cribles.

S

Rue

DAUPHINE

A

PARIS

©

BENZINE

COLLAS

LE

MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Peaux.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations

EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE

C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Marchands de Parfumeurs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.